

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 24 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
Et le vingt-quatre du mois de MAI

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	6
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	18/05/2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, s'est assemblé à l'Alcazar, dans la salle dérogatoire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM/MMES TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

**PROCURATIONS :**

M. Daniel SPAGNOU	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Christiane TOUCHE	à	Mme Christine REYNIER
Mme Sylvia ODDOU	à	M. Hugo PICHON
M. Christian GALLO	à	M. Franck PERARD
M. Jean-Pierre BOY	à	M. Patrick CLARES
Mme Françoise GARCIN	à	M. Nicolas LAUGIER

**ABSENT EXCUSÉ :** M. Cyril DERDICHE

Monsieur Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

**2022-05-41-PAJ**

**Objet : Modification des tarifs de l'accueil de loisirs du parc Massot-Devèze et du pôle jeunes pour les séjours/nuitées**

Depuis le 10 Février 2021, la Caisse d'Allocations Familiales nous a demandé de mettre en place impérativement une tarification en fonction des revenus des familles avant le 31 décembre 2021.

Ainsi, afin de proposer une tarification au plus juste des besoins des familles sisteronaises, il a été décidé de mettre en place cette nouvelle tarification modulée en fonction des capacités contributives après un réel travail de diagnostic réalisé pendant près d'un an avec un double objectif :

- Pratiquer des tarifs attractifs et compétitifs par rapport aux offres similaires dans le département
- Assurer la neutralité financière de ces modifications pour le budget communal

Suite à la modification des tarifs de l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances effectué le 20 décembre 2021 par la délibération **2021-09-17-PAJ modification tarifs accueil de loisirs parc Massot Deveze**, nous devons effectuer la modification des tarifs des séjours et nuitée.

L'accueil de loisirs du Pôle Jeunes doit également mettre un place une tarification en fonction des revenus des familles pour les séjours qu'il propose.

En conséquence, il y a lieu de modifier la tarification des séjours des accueils de loisirs pour proposer une tarification selon le quotient familial des familles :

**Tarifs séjours et nuitée accueil de loisirs Massot Deveze**

QUOTIENTS	QF 0-330	QF 331-700	QF 701-900	QF 901-1200	QF > 1201	EXTERIEURS*
<b>SEJOURS</b>						
<b>SEJOUR 3 JOURS</b>	51€	53€	55 €	57€	59€	64 €
<b>SEJOUR 4 JOURS</b>	74€	77€	80 €	83 €	86 €	92 €
<b>SEJOUR 5 JOURS</b>	90 €	95 €	100 €	105€	110 €	115 €

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2022

Application agréée E-legalite.com

NUITÉE	TARIF UNIQUE
UNE NUITÉE	6 €

\*Sont considérés comme extérieurs les enfants dont la famille ne s'acquitte pas d'une imposition sur la commune

**Tarifs séjours accueil de loisirs du pôle jeunes**

QUOTIENTS	QF 0-330	QF 331-700	QF 701-900	QF 901-1200	QF > 1201
SEJOUR					
SEJOUR 5 JOURS	124 €	127 €	130 €	133 €	136 €
SEJOUR 7 JOURS	154 €	157 €	160 €	163 €	166 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où cet exposé et après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de fixer les tarifs des séjours et nuitée de l'accueil de loisirs du Parc Massot Deveze, et de l'accueil de loisirs du Pôle Jeunes en fonction des grilles ci-dessus ;

**DÉCIDE** que la nouvelle tarification des séjours et nuitée prendra effet à l'ouverture des inscriptions le 1<sup>er</sup> juin 2022.

**PRÉCISE** que l'encaissement du prix des séjours et nuitée se feront à l'inscription des enfants conformément aux règles des régies de recettes des Accueils de loisirs du parc Massot Deveze et du Pôle Jeunes.

Pour copie conforme,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
JP. TEMPLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2022

Application agréée E-legalite.com